

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 21 octobre 2010**



Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	MM. Jacques Petitpierre Jean-François Jordan François Mégevand	président vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, Bernard Piguët, Léon Piller, Pierre Pricat	
Personnel communal	MM. Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes Julia Collis, Myrna Lachenal M. Florio Togni	conseillères municipales conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2010
 2. Communications du Maire
 3. Election des Président-e et Vice-président-e du local de vote pour l'année 2011
 4. Présentation du projet de budget 2011
 5. Divers.
-

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2010

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** demande une 1^{ère} correction, en page 3, point 3, lettre f) :
 - ➔ «... la Commune a manifesté son intérêt pour acquérir en contrepartie ~~5~~ **8** places de stationnement.... ».
- 2^{ème} correction par **Léon Piller**, page 7, point 7, lettre e) :
 - ➔ «Le Maire propose de transformer ce parking en zone bleue à durée limitée; **à discuter en commission ERA** ».

2. Communications du Maire

a) Fibre optique

SIG est ok de racheter pour Fr. 400'000.- l'ensemble du réseau qui a été payé par la Commune, avertit **le Maire**. Délibération à voter le mois prochain. Le planning des travaux est respecté, tout sera terminé fin novembre au niveau génie civil pour le raccordement aux bâtiments, puis le contact sera à établir entre les clients finaux et leurs prestataires de services.

Près de deux millions de francs ont déjà été investis par SIG. Pour la suite, nous leur avons rappelé qu'Essert et la zone industrielle et artisanale sont déjà équipés en tube en attente. Le Conseil d'administration de SIG devait prendre une décision ce matin pour cette 2^{ème} étape.

Jean-François Jordan explique l'utilité du rachat par SIG des tubes qui ont été posés en attente. En extrapolant quelque peu, il serait désagréable pour les habitants de payer une partie de cet investissement à la Commune alors qu'ils paient déjà des impôts; il vaut donc mieux que cette dernière soit remboursée et que les prestataires de services amortissent eux-mêmes cet investissement en l'incluant dans le prix des abonnements facturés. Ce d'autant plus, rajoute **le Maire**, qu'il n'est pas simple ni dans les attributs de la Commune, de gérer la partie financière de la location d'infrastructures sur son territoire.

b) Assainissement Carre d'Amont

Etienne Murisier signale que ce dossier a "traîné" depuis longtemps, bien avant cette législature. Un arrangement a été trouvé avec Choulex. Pourquoi assainir? Parce que la loi cantonale l'exige et que les eaux usées se mélangent avec les eaux claires lors de forts orages, d'où un risque élevé de pollution de la Seymaz.

L'assainissement se fera en 2 étapes, la 1^{ère} sur Meinier et la 2^{ème} sur Choulex. Mais la 1^{ère} permettra à Choulex par la suite de réaliser cette 2^{ème} étape en reliant le hameau de Bonvard à notre collecteur, ce qui serait beaucoup plus coûteux pour eux s'ils n'entraient pas en matière. C'est pourquoi Choulex participera à hauteur de 50% d'une partie de la 1^{ère} étape (tuyau sous la route de Meinier). Les subventions de l'Etat sont de 27% pour la part de Meinier. D'autre part, il est possible d'utiliser une partie du fonds d'équipement communal pour financer cette réalisation, ce qui porterait le coût net total approximatif pour Meinier à Fr. 700'000.-. Des explications complémentaires - sur plans projetés - sont ensuite données.

c) **Espace intergénérationnel - Centre du village**

Pour répondre à la question de Yannick Dupraz lors du dernier Conseil, relative au risque d'apparition du principe du "cancer du béton" - l'espace étant insuffisant entre les fers à béton posés et la partie extérieure de certains murs, **le Maire** indique que l'entreprise responsable a répondu à cette critique. Il lit ledit courrier, qui explique qu'une éventuelle carbonatation ne ferait courir aucun danger aux bâtiments, même s'ils vont corriger ces erreurs.

Le Maire continue sur le sujet - lieu intergénérationnel - en donnant quelques précisions sur la visite que l'Exécutif a effectuée avec les mandataires à Martigny, sur un semblant d'espace intergénérationnel créé par la Fondation Gianada. Il était intéressant de voir les installations et petites astuces utiles, bien que leur lieu ne corresponde pas exactement à notre projet.

d) **Pétition Covéry**

Le Maire indique qu'Etienne Murisier et lui-même ont reçu en séance M. Fischer, de la Direction générale de la mobilité (DGM) et des représentants des pétitionnaires. **Etienne Murisier** rapporte ce qu'ils leur ont expliqué, notamment l'historique et les mesures de ralentissement prévues, ainsi que le projet de contournement du village qui est envisagé. Les pétitionnaires avaient l'air satisfaits des réponses données. A la Commune d'aller désormais de l'avant.

Yannick Dupraz trouve dommage que la route de l'allée des noyers, qui a une grande valeur, soit intégrée dans ce projet de détournement de la circulation. Il aurait préféré tenter de réduire la vitesse et la circulation à Covéry, afin d'inciter les véhicules à prendre la route de Thonon, ou mieux, les TPG.

Le Maire répond que la vitesse peut être maîtrisée en partie par certains moyens, mais pas le nombre de véhicules en circulation. **Etienne Murisier** rajoute que les résultats qui seront obtenus sur les futurs aménagements à Covéry nous donneront une meilleure vision de la suite à donner.

De nombreux avis et suggestions sont ensuite exprimés, notamment sur l'afflux de circulation à réduire également sur la route de Gy, les comptages de véhicules effectués ainsi que les vitesses relevées dans les zones à fort trafic, les parkings "P+R" à créer, les frontières à fermer ou non par les communes en zone limitrophe, les discussions et solutions à trouver avec nos voisins français, les variantes de déviations de circulation à mettre en œuvre, etc.

e) **Autorisation de construire DD 100390-2 / route de Carre-d'Aval**

Le Maire détaille le projet et explique que le préavis négatif que la Commune avait donné en 2006 va être maintenu, pour plusieurs raisons:

- transformations trop importantes du bâtiment en zone agricole (2 salles de 170 places assises au total);
- places de parc (pavées) en nombre important sur un terrain agricole;
- propriétaire n'exploitant pas ses vignes;
- non respect des objectifs communaux exprimés dans le Plan directeur communal, qui encourage les activités agrotouristiques douces des grands domaines de la Commune - ce qui n'est pas le cas de ce projet de grande envergure;
- concurrence déloyale en zone agricole par rapport au restaurant du Cheval Blanc situé à 300 mètres;
- etc.

f) Proxibus

Une pression est toujours exercée via l'Association des Communes genevoise (ACG) pour maintenir ce service. **Alain Corthay** complète: l'ACG a déjà rencontré les TPG pour leur dire qu'il était très important que ces lignes soient maintenues. La balle est dans le camp des TPG pour chercher des solutions. Il est par ailleurs inacceptable qu'une inégalité de traitement existe d'un côté à l'autre du canton, puisque vers la Champagne par exemple, il n'est pas envisagé de supprimer le Proxibus.

g) Police

Le Maire laisse ensuite la parole à **Alain Corthay**, pour relater la discussion ayant eu lieu avec le nouvel îlotier, M. Vauthey. Pour l'instant, c'est assez calme à Meinier. A titre d'exemple, 18 cambriolages ont été perpétrés sur notre commune pour la période de janvier à septembre, alors le nombre est de 98 par jour pour le reste de la région urbaine. Ils sont toutefois très à l'écoute de nos revendications et notent la très bonne collaboration existante avec la Police municipale, les TSHM (travailleurs sociaux hors murs) et les animateurs de la Rampe.

Une séance de réseau a eu lieu avec tous les intervenants s'occupant de la jeunesse dans notre région et comprenant les employés de la voirie, les concierges, l'école, l'APEM, la Police, les membres de la commission ad hoc, etc, réunion qui a permis de discuter de propositions très concrètes. Le but clairement exprimé par la Police est aussi de faire de la prévention, ce qui est très apprécié et constructif.

Le Maire précise que l'îlotier a clairement fait savoir qu'il ne faut pas hésiter à les appeler sans tarder en cas de problème, ou si quelque chose vous semble louche.

Yannick Dupraz demande pourquoi ne pas instaurer un numéro d'appel d'urgence pour signaler les problèmes et/ou des infos à Meinier, car tout le monde devrait pouvoir intervenir rapidement et facilement. Chacun devrait en outre se sentir responsable et faire preuve de civisme quand c'est nécessaire, en appelant ce numéro. La proposition a reçu un écho favorable à l'APEM notamment, ce qui l'a même surpris puisque cette idée s'apparente un peu à de la délation. Les membres du Conseil expriment leurs points de vue; il en ressort principalement que le n° 117 de la Police est là pour ça, un numéro d'appel spécifique ne permettant pas autre chose que d'instaurer un intermédiaire supplémentaire entre le citoyen et les instances s'occupant de la sécurité publique. **Etienne Murisier** confirme que de nombreuses interventions efficaces et rapides sur le site de l'école d'horticulture résultent des appels au 117 et qu'il est préférable d'agir ainsi plutôt que de prendre des risques inutiles en tentant d'intervenir personnellement dans certains cas.

h) Automnales - 12 au 21 novembre 2010

Deux entrées gratuites par personne sont à disposition vers Michel Vazquez, indique **le Maire**.

i) Maison Do Santo

Une demande de renseignements a été déposée concernant l'extension de la maison (ex-Chavaz). Ce projet, est à rediscuter. Le bâtiment est peut-être un peu trop haut pour la zone. La Commune entrera peut-être en matière pour discuter le cas échéant de l'agrandissement de l'espace devant la voirie / salle communale, comme cela a déjà été évoqué.

j) Elections municipales 2011

Le Maire informe: les dossiers d'inscription seront disponibles dès le 8 novembre 2010 et jusqu'au 25 janvier 2011 au plus tard. **Alain Corthay** rappelle les dates des élections: le 13 mars 2010 pour le Conseil et le 17 avril pour l'Exécutif.

Le Maire profite de l'occasion pour demander à ceux qui souhaitent l'annoncer s'ils ont l'intention de se présenter aux élections :

- à priori **oui** : Yannick Dupraz, Corinne Ménétreay, Jean-François Jordan, Isabelle Meier, François Mégevand, Jacques Petitpierre et Léon Piller.
- à priori **non** : André Favre, Pierre Pricat, Marlène Favre, Karen Sinclair et Bernard Piguet.

Pierre Pricat précise que si d'aventure l'hémorragie au sein du Conseil était trop importante après les résultats des élections, il accepterait de "rempiler", à la demande d'un président de liste.

Au sein de l'Exécutif, le Maire, ainsi que ses 2 adjoints, Alain Corthay et Etienne Murisier, sont partants pour se présenter à nouveau.

3. Election des Président-e et Vice-président-e du local de vote pour l'année 2011

Personne d'autre n'ayant manifesté son intérêt pour ces fonctions, les personnes suivantes sont acceptées à l'unanimité (11 voix pour) par le Conseil municipal, qui les remercie :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| • Emile NEGRO | Président du local de vote |
| • José Orlando MENENDEZ | Suppléant du Président |
| • Marie Antoinette MEGEVAND | Vice-présidente |

4. Présentation du projet de budget 2011

Le Maire rappelle que ce soir, il s'agit de présenter le projet de budget, qui sera voté lors de la séance du 11 novembre prochain. Ce soir et jusque là, toutes les questions sont les bienvenues.

Toutes les demandes des commissions ont été prises en compte. La commission des Finances l'a approuvé. **Le Maire** énumère en les expliquant les rubriques ayant subi des changements significatifs. Le budget ainsi présenté - avec un excédent de Fr. 100.-, couvre toutes les charges, sans augmentation du centime additionnel.

Puis les investissements, c'est-à-dire les dépenses envisagées en 2011, sont passés en revue.

5. Divers

a) Fontaine d'Essert

Vérifier l'écoulement probablement défectueux, car elle déborde, signale **André Favre**.

b) Transports publics

Comme cela se fait de fort belle manière ailleurs en ville de Genève, il faudrait envisager, peut-être en collaboration avec les TPG et/ou le service des routes, de rehausser les trottoirs - ne serait-ce au moins que celui à l'arrêt le plus proche du futur lieu intergénérationnel, afin de faciliter l'accès aux bus pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, suggère **Pierre Pricat**.

c) Abri bus

Il continue en signalant que 4 néons fonctionnent dans tous les abris bus, alors qu'il avait été prévu de n'en allumer que 2.

Le Maire répond à Pierre Pricat que la demande de mieux éclairer les abris émanait de lui... Ce à quoi ce dernier répond qu'entre 1 seul ou tous les néons, il avait été décidé que 2 néons seraient un bon compromis.

d) Passage piétons

Celui devant le Tea-room mériterait d'être mieux éclairé, poursuit **Pierre Pricat**, ce que confirmer **Etienne Murisier**, qui indique que ce point a effectivement été omis dans les demandes au Canton.

e) Murs

Pierre Pricat fait remarquer que le mur de l'ancienne maison Chanson est vraiment assez moche. Même s'il s'agit d'une propriété privée, **le Maire** propose d'écrire à l'intéressé.

f) Café de la Tour

Enfin, il conclut ses diverses remarques en demandant ce qu'il en est du Café de la Tour.

Le Maire a eu des informations par personne interposée; s'agissant d'**Isabelle Meier**, il lui passe la parole. Elle a pu glaner quelques informations. Le promoteur n'a pas l'intention de démolir le restaurant, mais le parking étant construit en partie sous la terrasse, il fallait le fermer. En attendant que cette partie du chantier soit terminée, il semblerait qu'une personne était intéressée par l'ouverture d'une rôtisserie, ce qui n'a finalement pas été concrétisé. En l'état, il est difficile d'imaginer la réouverture rapide d'un restaurant classique.

Le Maire confirme que la demande d'autorisation de construire complémentaire traitant de l'agrandissement du parking souterrain est arrivée ce jour en Mairie. Une discussion sur les possibilités d'exploitation d'un établissement s'ensuit.

g) APEM - Association des parents d'élèves de Meinier

Bernard Piguet transmet la demande de l'APEM, qui consisterait à mettre un patrouilleur scolaire pour gérer le passage piétons devant la boulangerie.

A réfléchir dès qu'ils nous feront leur demande officielle suggère **Alain Corthay**, qui est étonné qu'aucune demande n'ait été officiellement exprimée par l'APEM, alors qu'il a assisté à plusieurs séances avec eux, notamment celles du Conseil d'établissement de l'école.

h) Noctambus

Bernard Piguet continue en résumant et en donnant des chiffres exprimés lors de la séance y relative: forte augmentation de la fréquentation, sécurité à bord, comité réélu, etc.

i) APEM - bis

Yannick Dupraz rapporte un autre souhait évoqué par cette association, de profiter du chantier du Centre du village pour visiter ou donner des explications aux enfants, depuis l'extérieur du chantier évidemment.

Cette requête surprend une fois encore **Alain Corthay**, qui se demande pourquoi l'APEM ne s'exprime pas par le biais de ses représentants lors des séances du Conseil d'établissement de l'école - qui est l'organe officiel de concertation des différentes parties depuis la création de l'établissement scolaire intercommunal, rajoute **Pierre Pricat**. Ce d'autant que notre mandataire, Dar architectes, avait proposé il y a une année de permettre aux enfants de suivre le chantier, en donnant des informations spécifiques et en sécurisant une plateforme. **Alain Corthay** se propose toutefois de relayer à nouveau cette demande, libre ensuite au Directeur d'établissement d'agir dans ce sens ou non.

j) Minibus

Le véhicule de la Rampe arrive en fin de vie, reprend **Yannick Dupraz**, ce qui complique la gestion des transports. Il se demande si la Commune ne pourrait pas acquérir un minibus pour le louer à toutes les sociétés meinites.

Etienne Murisier rappelle, comme cela avait été expliqué lorsque **Jean-François Jordan** avait proposé cela pour le ski club notamment, que l'entretien d'un véhicule, la maintenance, les exigences de sécurité, le permis spécial qu'il faut avoir - rajoute **Alain Corthay** - et tout ce qu'implique la gestion d'un véhicule "de location" ne correspond pas aux attributions et aux possibilités de notre Commune actuellement.

k) Chiens - propriété privée

Pour conclure ses interventions, **Yannick Dupraz** s'étonne du manque d'information de la Commune quant au respect dont les propriétaires de chiens doivent faire preuve par égard pour les cultures et la nocivité des déjections canines pour le fourrage des bovins notamment. Il faudrait aussi signaler les espaces de liberté existant pour les chiens. En parallèle, il trouve incohérent que les communes se soient opposées aux passages pour les chevaux - et autres - que l'association d'Arve et Lac souhaitait mettre en place sur les parcelles agricoles.

Etienne Murisier répond que les communes se sont opposées à ces propositions car une seconde séance devait avoir lieu pour se concerter sur les zones concernées, mais cette séance n'a jamais eu lieu et les plans définitifs sont arrivés sans avoir pu en discuter. La discussion va reprendre prochainement.

Pour revenir sur les chiens, il est vrai qu'il n'y a pas eu d'information récemment.

Le Président propose que la commission ICV se penche sur une information ciblée à donner aux possesseurs de chiens, en parlant du plan des espaces de liberté pour chiens.

l) Sculpture

Le Président soumet la proposition d'acheter la sculpture que M. Asseo a réalisée, dans le cadre de l'occasion du Festival Nature. Elle se trouve sur la pelouse devant la salle communale. Le prix demandé est de Fr. 4'000.-. Il est décidé, sur proposition d'**Alain Corthay**, de prendre le temps d'aller regarder cet objet de plus près et de demander alors le point de vue de chacun lors de la prochaine séance.

m) **Plan "migrateur" de la région**

Yannick Dupraz revient sur la Fiesta d'automne, lors de laquelle un plan représentant la région était peint sur le sol, ce qui permettait de se repérer comme un oiseau migrateur. A la suggestion d'un parent, pourquoi ne pas le peindre, à des fins éducatives et ludiques, sous le préau de l'école ?

n) **Course de l'Escalade**

La finance d'inscription à la course de l'Escalade sera prise en charge par la Commune pour tous les enfants de l'école qui le souhaitent, indique **Alain Corthay**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h50.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 11 novembre 2010 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Jacques Petitpierre